Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2646

4.10.2024

DÉCISION (UE) 2024/2646 DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

du 2 octobre 2024

portant nomination de juges du Tribunal

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 19,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 254 et 255,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de vingt-six juges du Tribunal sont venus à expiration le 31 août 2022.

(2) Dans ce contexte, la candidature de M. Juraj SCHWARCZ a été proposée en vue du renouvellement de son mandat de juge du Tribunal. Il convient de procéder à la nomination de M. Juraj SCHWARCZ pour la période allant de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2028.

(3) Par ailleurs, les mandats de vingt-six juges du Tribunal viennent à expiration le 31 août 2025. Il convient de procéder à des nominations pour pourvoir ces postes pour la période allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2031.

(4) Les candidatures de Mme Suzanne KINGSTON, M. Colm MAC EOCHAIDH, M. José MARTÍN Y PÉREZ DE NANCLARES et M. Miguel SAMPOL PUCURULL ont été proposées en vue du renouvellement de leur mandat de juge du Tribunal.

(5) En vertu de l'article 7 du protocole no 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et à la suite de la nomination de M. Stéphane GERVASONI en tant que juge de la Cour de justice, il y a lieu de procéder à la nomination d'un juge du Tribunal pour la durée du mandat de M. Stéphane GERVASONI restant à courir, soit jusqu'au 31 août 2025. La candidature de M. Hervé CASSAGNABÈRE a été proposée pour le poste devenu vacant.

(6) Enfin, en vertu de l'article 7 du protocole no 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et à la suite de la nomination de M. Dean SPIELMANN en tant qu'avocat général de la Cour de justice, il y a lieu de procéder à la nomination d'un juge du Tribunal pour la durée du mandat de M. Dean SPIELMANN restant à courir, soit jusqu'au 31 août 2028. La candidature de M. Raphaël MEYER a été proposée pour le poste devenu vacant.

(7) Le comité institué par l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a donné un avis favorable sur l'adéquation de ces candidats à l'exercice des fonctions de juge du Tribunal,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Juraj SCHWARCZ est nommé juge du Tribunal pour la période allant de la date d'entrée en vigueur de la présente décision jusqu'au 31 août 2028.

Article 2

Sont nommés juges du Tribunal pour la période allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2031:

— Mme Suzanne KINGSTON,

— M. Colm MAC EOCHAIDH,

— M. José MARTÍN Y PÉREZ DE NANCLARES,

— M. Miguel SAMPOL PUCURULL.

Article 3

M. Hervé CASSAGNABÈRE est nommé juge du Tribunal pour la période allant du 7 octobre 2024 au 31 août 2025.

Article 4

M. Raphaël MEYER est nommé juge du Tribunal pour la période allant du 7 octobre 2024 au 31 août 2028.

Article 5

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 2 octobre 2024.

Le président

ÓDOR B.